



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 JUIN 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 18 **votants** : 18

Date de convocation : 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre (Arrivée à 20h30) ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy (Arrivée à 20h35).

Absents : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; M. VEZIE François ;

Absents excusés : M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOLVAUX Gérard ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique (arrivée à 20h53) ;

Pouvoirs : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine ;

Secrétaire de séance : Mme GUILLOUX Christèle.

2025-05-050 - ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTRUCTURATION DU POLE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Dans le cadre de son programme de revitalisation, la commune de Louvigné-du-Désert a engagé une consultation pour confier une étude de faisabilité concernant la restructuration du pôle scolaire et périscolaire public.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le cabinet Atelier LAU a été retenu pour mener cette étude. Le montant de la prestation s'élève à 36 950 € HT.

L'étude comprendra un diagnostic approfondi, la construction de scénarios de restructuration, une approche énergétique poussée (notamment sur l'école maternelle) ainsi qu'un chiffrage opérationnel complet avec phasage.

PROPOSITION

Vu le besoin exprimé par la commune dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la proposition du cabinet Atelier LAU ;

Vu le procès-verbal de la CAO du 21 mai 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la proposition du cabinet Atelier LAU pour un montant de 36 950 € HT,
- d'autoriser le lancement de la mission dans les conditions prévues au cahier des charges,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette étude.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 12 juin 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.